



# Se taire

parce que l'État français n'entend pas les voix qui demandent **le respect du droit d'asile** tel qu'il est défini par la convention de Genève de 1951.

Le mouvement des cercles de silence a été lancé en 2007 pour protester contre l'enfermement systématique des sans papiers dans les Centres de Rétention Administrative (comme celui de Cornebarrieu à proximité de Toulouse) .

L'enfermement systématique et l'expulsion des étrangers en situation irrégulière nous apparaissent comme une banalisation de graves atteintes à la dignité humaine.

Nous appelons tous ceux et celles qui le souhaitent à nous rejoindre, de façon non violente et silencieuse pour:

- **dénoncer ces conditions de rétention carcérale**
- **dénoncer le recours à la violence lors des arrestations dont en particulier les séparations des parents et des enfants et des couples franco-étrangers.**

#### informations complémentaires :

[www.cercladesilence.fr](http://www.cercladesilence.fr)

[www.lacimade.org](http://www.lacimade.org)

( association habilitée à assister les demandeurs d'asile à Cornebarrieu)

**Cercle de silence sur le marché de Lavour,  
de 10h à 11h, le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois**

contact : André Dumoulin (06 56 70 81 55)

[cds.lavour@gmail.com](mailto:cds.lavour@gmail.com)

juillet  
2020

## Centre de rétention : le témoignage accablant de Sophie

Sophie et Michaël sont mariés et ont deux enfants de 18 mois et 28 mois, tous de nationalité française, comme leur mère. Michaël est bulgare, il est parfaitement intégré dans la société française, paie ses impôts et avait signé un contrat de travail qui devait débiter dès sa sortie de prison.

Le 5 mai, Sophie attend Michaël qui devait sortir de la maison d'arrêt de Seysses après une courte peine.

Alors que Michaël dispose d'une adresse et d'une situation stable connue de la préfecture, le jour de sa sortie de prison, **l'administration a préféré tenter de l'expulser en l'enfermant au centre de rétention de Toulouse.** Elle aurait pourtant dû privilégier sa liberté et le laisser rejoindre sa famille et faire valoir ses droits. Ceci est vrai en temps normal, mais encore plus en période de confinement et de crise sanitaire où enfermer des personnes dans un centre de rétention est source d'anxiété et peut constituer une source de propagation de l'épidémie de covid-19.

**Après quatre jours enfermé** au centre de rétention de Toulouse, Michaël a été remis en liberté par **la justice qui annule une décision d'expulsion illégale de la préfecture.**

\* Les prénoms des personnes citées ont été modifiés

extraits du témoignage diffusé par la CIMADE (le 22 juin 2020)  
<https://www.lacimade.org/un-courrier-dit-quil-doit-quitter-le-territoire-jai-pas-compris-pourquoi/>